
La Commission accorde une aide humanitaire supplémentaire de 13 millions d'euros en faveur des populations vulnérables du Moyen-Orient

DN: IP/03/1705 Date: 11/12/2003

TXT: FR EN DE
PDF: FR EN DE
DOC: FR EN DE
IP/03/1705
Bruxelles, le 11 décembre 2003

La Commission accorde une aide humanitaire supplémentaire de 13 millions d'euros en faveur des populations vulnérables du Moyen-Orient

Devant la dégradation continue de la situation humanitaire, la Commission européenne a adopté une décision concernant l'octroi d'une aide supplémentaire de 13 millions d'euros aux populations vulnérables du Moyen-Orient. Les activités prévues comprendront: (i) la fourniture de denrées alimentaires, d'eau, de soins d'urgence et d'offres d'emplois aux Palestiniens en difficulté de Cisjordanie et de la Bande de Gaza; (ii) des services sanitaires, de fourniture d'eau et d'assainissement destinés aux réfugiés palestiniens du Liban; et (iii) des services sanitaires s'adressant aux réfugiés d'Irak hébergés dans des camps de Jordanie ainsi que dans le "no-man's land" situé entre la Jordanie et l'Irak. Les crédits seront acheminés par l'intermédiaire de l'Office d'aide humanitaire de la Commission (ECHO).

Commentant cette décision, le Commissaire chargé du développement et de l'aide humanitaire, M. Poul Nielson, a souligné que: "des mesures décisives doivent être prises pour inverser la tendance à la grave détérioration de la situation humanitaire en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza, qui rend la vie quotidienne de plus en plus intolérable pour les Palestiniens vivant dans ces territoires". "Les organismes d'aide humanitaire", a-t-il ajouté, "qui se heurtent, pour la fourniture de l'aide, à des problèmes d'accès constants et croissants, doivent se voir garantir l'accès aux populations démunies, sans aucune restriction et en toute sécurité." En 2002, la consommation alimentaire par habitant dans les territoires palestiniens a chuté, pour ne plus représenter que 58% de son niveau de 1998. On estime qu'à Gaza la malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq ans est un phénomène très répandu. Le niveau actuel de consommation journalière d'eau en Cisjordanie est inférieur de moitié à la quantité recommandée par l'OMS, et l'emploi dans les territoires palestiniens a baissé de 32% depuis le début de l'Intifada. Ce ne sont là que quelques indicateurs qui témoignent d'une détérioration persistante de la situation humanitaire, encore aggravée par la construction de la "barrière de sécurité". La communauté internationale a de plus en plus de difficultés à faire face à cette crise. En général il est estimé que le coût des opérations humanitaires pourrait augmenter jusqu'à 20 % suite aux mesures de sécurité additionnelles et les obstacles bureaucratiques. C'est dans ce contexte que s'inscrit la fourniture, par la Commission, d'une aide humanitaire supplémentaire de 13 millions d'euros en faveur de cette région.

Les interventions financées par la présente décision englobent les aspects suivants:

- Produits alimentaires et non alimentaires: afin de prévenir la malnutrition chez les enfants de moins de cinq ans et, partant, de limiter les conséquences à long terme sur leur santé physique et mentale, des paniers alimentaires seront distribués chaque mois à plus de 38 000 enfants des territoires palestiniens ainsi qu'à leurs familles en situation précaire.
- Santé: depuis l'an 2000, le pourcentage des naissances assistées par du personnel qualifié, dans les territoires palestiniens, a chuté de 30%. Du fait des restrictions en matière de déplacement, 52 femmes ont été contraintes d'accoucher sur place, tandis qu'elles attendaient l'autorisation de franchir les postes de contrôle. Afin d'apporter une assistance aux femmes enceintes qui vivent dans les zones touchées par ces limitations des déplacements, la décision financera la formation et la dotation en équipements d'au moins 250 médecins, infirmières et sages-femmes. Les ambulances seront équipées de systèmes de communication modernes, qui leur permettront de répondre de façon plus rapide et efficace aux appels d'urgence, provenant en particulier de lieux isolés. Des services de santé de base et un traitement physiothérapeutique seront également offerts aux réfugiés palestiniens du Liban et de Jordanie.
- Revenu des ménages: 93 000 des 128 000 Palestiniens qui travaillaient en Israël avant l'Intifada ont perdu leur emploi. On estime en outre que 160 000 emplois ont été perdus à l'intérieur des territoires palestiniens. La décision actuelle permettra d'offrir un travail à plus de 10 000 réfugiés pendant une période de 9 mois maximum, et profitera indirectement à plus de 50 000 personnes.
- Eau: l'accès à l'eau est rare et de plus en plus difficile. La fourniture d'eau potable aux foyers vulnérables de cinq circonscriptions de Cisjordanie sera assurée par la construction de nouveaux systèmes de collecte et de stockage de l'eau de pluie (citernes). De plus, des systèmes d'adduction d'eau seront remis en état au camp de réfugiés de Narh el Bared, au Liban, qui héberge 30 000 réfugiés. Depuis le début de la deuxième Intifada, l'aide humanitaire apportée par la Commission aux victimes de la crise du Moyen Orient est passée de 15 millions d'euros en 2000 à 38 millions d'euros cette année.
- Le bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies recevra en outre des fonds pour continuer ses activités d'information et de co-ordination.

L'assistance fournie par ECHO aux Palestiniens depuis septembre 2000 s'élève à 118 millions d'euros. Les projets financés par la présente décision seront mis en oeuvre par des agences des Nations unies et de la Croix rouge ainsi que par des organisations non gouvernementales.